

Parc national de la Réunion

Objectif 07: Partager la connaissance du patrimoine culturel et en faire un enjeu sociétal

[...]

- **Mesure 7.1 - Favoriser la transmission des métiers, de l'art de vivre dans les Hauts, des savoirs et des savoir-faire**

Rôle de l'établissement public du parc national

- Encourager la mise en place de formations aux métiers traditionnels (bardeautier, couvreur, menuisier...) et aux pratiques artisanales.
- Encourager, soutenir et coordonner l'émergence de filières patrimoniales (artisanat, architecture/bâtiment, art, tisanerie*...).
- Encourager et participer aux formations en faveur du patrimoine culturel, notamment à destination des acteurs du développement local et du tourisme.
- Favoriser le partage des spécificités de l'art de vivre dans les Hauts ainsi que des savoirs et savoir-faire.

Rôle des communes

- Favoriser et faciliter la mise en place de formations.
- Favoriser les rencontres avec la population.
- Favoriser le développement de petites entreprises valorisant les filières patrimoniales.
- Organiser des événements ou des circuits de visite favorisant ces savoir-faire.

Autres acteurs opérationnels

- État (DAC-OI, Rectorat)
- Université, CNFPT, centres de formation professionnelle
- Région, Département
- Chambres Consulaires, Centres de gestion
- Artisans, artistes

- **Mesure 7.2 - Valoriser le patrimoine culturel dans l'offre pédagogique et de sensibilisation**

L'éducation, la sensibilisation et la communication constituent un axe transversal de la charte permettant la valorisation du patrimoine culturel aux côtés des patrimoines naturels et paysagers, notamment à travers :

- la démarche d'interprétation (Cf. Mesure 2.2)
- l'offre pédagogique et de sensibilisation (Cf. Mesure 2.3)

Rôle de l'établissement public du parc national

- Intégrer le volet culturel dans la démarche d'interprétation.
- Intégrer le volet culturel dans l'offre pédagogique et de sensibilisation.
- Créer des supports de communication destinés à divers publics pour une meilleure connaissance du patrimoine culturel du parc national.
- Valoriser le patrimoine culturel dans le cadre des grands rendez-vous nationaux.

Parc national de la Réunion

- Promouvoir et soutenir les classes du patrimoine.

Rôle des communes

- Relayer l'offre pédagogique auprès des établissements scolaires.
- Participer aux actions de communication et d'implication du public.
- Valoriser le patrimoine culturel à l'occasion des manifestations locales (fête du choucho, du vacoa*...)

Autres acteurs opérationnels

- État (Rectorat, DAC-OI), ONF
- Région, Département, IRT, Offices de tourisme
- Associations
- Médias

[...]

Page 88 de la Charte PNRun

Référence ID de l'article : #2816

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-10 14:34